

Grand port fluvio maritime de l'axe Seine

Décision n°2023/09 DG portant délégation à M. Kris DANARADJOU, Directeur général adjoint Développement, à l'effet de signer le Protocole d'entente entre INTERPORTO PADOVA SpA et le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Le Président du directoire,
Directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,

Vu :

- le code des transports, et notamment ses articles L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-32 et R. 5312-33 ;
- le décret du 04 août 2021 portant nomination de Stéphane RAISON en tant que Président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Considérant que le président du directoire représente de plein droit le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (ci-après dénommé « GPFMAS ») pour tous les actes de la vie civile ;

Considérant que le président du directoire peut déléguer sa signature, en toute matière aux directeurs généraux délégués et à un ou plusieurs agents de l'établissement désignés pour exercer des fonctions de responsabilité ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration de l'établissement public et eu égard à l'empêchement du Président du directoire, il convient de prévoir les modalités de représentation du GPFMAS lors de la signature du Protocole d'entente entre INTERPORTO PADOVA SpA et le GPFMAS prévue, à date, le 12 mai 2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Kris DANARADJOU, Directeur général adjoint Développement, à l'effet de signer le Protocole d'entente entre INTERPORTO PADOVA SpA et le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et l'Accord de confidentialité et de non-divulgence qui y est annexé.

ARTICLE 2 : La présente délégation est mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et est publiée sur le site internet du grand port fluvio maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).

Fait au Havre, le - 5 MAI 2023

Le Président du directoire,
Directeur général du
Grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Stéphane RAISON

